



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer

Question écrite n° 104488

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le choc émotionnel que constitue la chute des cheveux, liée aux traitements anticancéreux, chez les femmes. Cette chute est inévitable, car les médicaments anticancéreux agissent en détruisant les cellules proliférantes cancéreuses, mais aussi les cellules normales n'importe où dans l'organisme, dont celles des bulbes pileux, à la racine des cheveux. Mais le choc qu'elle provoque chez les femmes qui la subissent constitue une véritable souffrance qu'il convient d'accompagner. Aussi, il lui demande si des actions sont menées dans le cadre du parcours de santé de la patiente, pour l'accompagner à gérer au mieux, sur le plan émotionnel, ces effets indésirables.

Texte de la réponse

La chute des cheveux, appelée alopecie, due à certaines chimiothérapies signale et rappelle constamment la maladie. Même si elle est temporaire, elle peut être dans certains cas atténuée, par exemple par le port d'un casque réfrigérant qui peut être proposé par l'équipe soignante. Sur certains traitements, il peut éviter ou diminuer la chute des cheveux, sur d'autres, il ne sert à rien. Certains patients le supportent, d'autres le trouvent trop inconfortable. Par ailleurs, de multiples solutions existent pour faire face à l'alopecie. Elles sont propres à chaque patiente et diffèrent selon les situations (à la maison, à l'extérieur, à l'hôpital, etc.) et les saisons : crâne nu, foulard, chapeau, bonnet, perruque, etc. Néanmoins, les conséquences psychologiques notamment en termes de souffrance, de qualité de vie et d'estime de soi, dans l'attente de la repousse des cheveux à l'arrêt des traitements, peuvent être importantes et parfois mal comprises par l'entourage de la patiente. Deux éléments sont primordiaux dans la relation soigné-soignant : l'information et l'accompagnement. Ils existent dès l'annonce du diagnostic et du traitement et perdurent lors du suivi du parcours coordonné et personnalisé de soins. L'information sur cet effet indésirable de certains traitements anticancéreux et les solutions pour y pallier est notamment délivrée lors de l'annonce du diagnostic et du traitement fait à la patiente dans le cadre d'un dispositif dont la généralisation à l'ensemble des établissements autorisés au traitement du cancer est prévue par le plan cancer 2009-2013. L'accompagnement de la patiente peut être, si elle le souhaite, un soutien psychologique. Ce souhait de soutien peut être exprimé par la patiente dès le début de sa prise en charge, au moment de l'annonce par exemple, et/ou tout au long de son parcours de soins. Le soutien psychologique s'inscrit dans le programme personnalisé de soins (PPS), dont la généralisation est prévue à l'action 19.1 du plan cancer 2009-2013. En matière d'information au patient, le plan cancer 2009-2013 prévoit à l'action 19.5 de « rendre accessible aux patients une information de référence sur les cancers afin d'en faire des acteurs du système de soins ». C'est la finalité de la plate-forme INCa d'information multimédia Cancer info www.e-cancer.fr, réalisée en partenariat avec la Ligue nationale contre le cancer, à destination prioritaire des personnes malades et des proches. Cancer info rend disponible une information de référence, actualisée et exhaustive dans les domaines médical, social, juridique et pratique sur les différents types de cancers, les traitements, la vie quotidienne, etc. Un guide « Traitements du cancer et chute des cheveux » est téléchargeable sur le site Internet de l'INCa. Il est également disponible dans les services d'oncologie et les salles de chimiothérapie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104488

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3322

Réponse publiée le : 22 novembre 2011, page 12371